GRAND GENÈVE

« Il faut faire plus de place aux habitants dans le Grand Genève »

Dans le Grand Genève, le Forum d'agglomération représente la société civile. Il fait des propositions, et assure aussi un suivi critique comme sur les travaux prévus sur la voie ferrée de la vallée de l'Arve. Gouvernance, Salève, mobilité… : les dossiers présentés par le président Olivier Dufour.

Olivier Dufour a longtemps travaillé dans le secteur de la santé et a également été député au parlement genevois. Aujourd'hui, il est président du Forum d'agglomération et est engagé dans le Comité du Club en fauteuil roulant Genève. Photo Le DL /S.C.

Si le rôle du Forum d'agglomération n'est pas de décider, il est très actif pour construire le Grand Genève. En témoigne l'agenda chargé de l'instance qui regroupe dans son assemblée 65 organisations diverses françaises et suisses issues de la société civile…

L'un des sujets qui vous occupe beaucoup, en ce moment, c'est de la celui de la mobilité douce, et plus particulièrement la place de la marche…

« Oui, nous avons rendu un rapport fin 2019 avec des propositions et des recommandations. Depuis, nous consultons les acteurs pour suivre leur prise en compte, et les difficultés qu'il peut y avoir. Ce sont des choses très concrètes, comme les aménagements de mobilité active autour du tram des Nations, qui sera prolongé vers Le Grand Saconnex et Ferney-Voltaire dès 2025. Le franchissement n'est pas possible partout en fauteuil roulant ou avec un déambulateur : entre l'hôtel Intercontinental et le haut de la côte, la pente est à 6 %. Comme tout n'était pas résolu, nous avons eu un rendez-vous avec le Canton, la Ville de Genève et les représentants associatifs. Elle a débouché sur le fait que la Ville va travailler à une signalétique adaptée avec les associations, pour dire aux personnes à mobilité réduite de ne pas s'engager, mais de prendre le tram. Ce que l'on souhaiterait, c'est qu'elles n'aient pas besoin de billets de tram sur ce tronçon. Il y a aussi toute une discussion sur projet d'aménagement intéressant du carrefour de la Porte de France à Saint-Genis-Pouilly, mais qui peut être bien amélioré encore. Il y a un vrai échange ».

65

De Château Rouge à l'aéroport de Genève, de l'ARDSL (Association rail Dauphiné Savoie Léman) à la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, le Forum d'agglomération compte 65 organisations membre françaises et suisses, qui représentent la société civile.

Le rôle du Forum est d'assurer un suivi sur les travaux, et d'interpeller aussi les autorités, comme sur le ferroviaire où vous êtes contre la fermeture de la ligne de la vallée de l'Arve durant toute la durée des travaux de modernisation…

« Le rapport de notre commission ferroviaire de 2021 a été envoyé formellement à toutes les entités de l'agglo, aux communautés de communes françaises, et à des élus fédéraux suisses. D'abord, il faut dire que nous sommes satisfaits de voir que le GLCT semble enclin à défendre des positions que nous avons défendues nous-mêmes : par exemple sur la nécessité de prolonger le Léman Express vers Nurieux et Culoz, celle de soulever à nouveau la question du Genève-Annecy, le renforcement de la ligne du pied du Salève, ou le "barreau sud" pour relier le réseau genevois à cette même ligne. Sur d'autres sujets, nous sommes plus critiques. Nous avons ainsi fait un courrier formel aux trois financeurs des travaux prévus pour moderniser la ligne de la vallée de l'Arve – État, Région, Département – pour dire que nous n'étions pas satisfaits du mode de chantier annoncé. Celui-ci devrait en effet fermer complètement la ligne pendant un temps assez long. Or, il est évident qu'une telle mesure nuirait à l'attrait de la ligne. De notre côté, nous voudrions que le travail se fasse plutôt sur des nuits ou le week-end, ou de telle manière qu'il n'y ait pas de fermeture complète. La réponse de la préfecture a été de dire qu'il était trop tard pour les recours. Mais il ne s'agit pas d'un recours. Nous attendons les réponses de la Région et du Département. Et puis, nous avons soulevé des incohérences techniques ici ou là. Par exemple le fait que les voies de Saint-Julien et Reignier ne se croisent que dans la gare d'Annemasse, sans un aiguillage alors qu'un moment les deux voies sont parallèles ».

Dans vos travaux à venir, c'est la gouvernance qui va beaucoup vous occuper. Quel est l'objectif recherché ?

« L'idée est de faire plus de place non pas à la société civile, puisque nous participons déjà, mais aux habitants dans la gouvernance du Grand Genève, avec des propositions légalement compatibles avec les législations nationales. De ce fait, ce ne sera pas un parlement transfrontalier, car ce n'est pas possible, et nous ne voulons pas nous restreindre dans le champ des mécanismes à inventer. Aujourd'hui, bien sûr le GLCT veut aussi développer la participation, par exemple avec sa démarche Vision territoriale transfrontalière 2050. Je me suis rendu en trois lieux le 1er octobre, lors des forums ouverts. Il y avait plus ou moins de monde selon les lieux. Ce que nous souhaitons, c'est qu'il n'y ait pas que les militants très impliqués qui s'engagent, mais aussi les habitants. Nous avons commencé ce travail avant l'été, nous allons désormais mener des auditions. L'objectif est de déposer le rapport à l'automne prochain ».

Propos recueillis par Sébastien COLSON

« Une commission va s'intéresser aux espaces naturels du Grand Genève »

De manière générale, le Forum d'agglo a-t-il envie de s'autosaisir sur les questions de la santé ou d'autres liées à l'accès aux services ?

« Oui, on le voudrait. Nous aimerions travailler sur la question du logement aussi. Tous les sujets concernant la cohésion sociale, nous pouvons nous en saisir. Reste que le Forum peut gérer quatre ou cinq saisines au maximum avec les moyens matériels actuels. Le Grand Genève nous a saisis sur Grand Genève en transition, nous avons aussi d'autres sujets, comme la question du roaming téléphonique. Une autre commission, qui va commencer en novembre, portera sur le patrimoine naturel/biodiversité, et va s'intéresser aux espaces naturels du Grand Genève. Et notamment de l'accès au Salève, aux autres Monts de Genève ainsi qu'aux Monts-Jura pour voir comment dans une vision transition écologique, il pourrait y avoir aussi d'autres moyens d'accès pour ne pas mettre des parkings partout sur les prairies ».

GRAND GENÈVE

TPG : des « perturbations majeures » ce mercredi

Plutôt que le par tram qui risque d'être très perturbé pour se rendre d'Annemasse à Genève, il vaudra mieux prendre le Léman Express ce mercredi 12 octobre. Photo Le DL/Sébastien COLSON

« Des perturbations majeures ». Voilà comment les TPG (Transports Publics Genevois) anticipaient ce lundi les conséquences pour les voyageurs du mouvement de grève qui va toucher la régie ce mercredi 12 octobre.

Les TPG vont bien tenter de mettre en place un service minimum, mais il n'est pas sûr que ce puisse être le cas. L'entreprise ne connaîtra en effet que tardivement le nombre total de personnes volontaires ou disponibles pour ce service.

« Par ailleurs, des contraintes externes pourraient venir compliquer le déploiement des véhicules planifiés ce jour-là », explique l'entreprise. Il s'agit de la manifestation de la fonction publique genevoise, qui proteste contre le projet de budget présenté par le Conseil d'État mi-septembre.

Léman Express roulera normalement

Aux TPG, le préavis de grève est le fait de deux des quatre syndicats qui y sont actifs : le SEV et Transfair. Ils font grève contre la hausse de salaires de 0,6 % décidée par les TPG pour le 1er septembre 2022, avec une prime de 400 francs pour compenser le décalage temporel, car il s'agit de l'indexation 2022, qui intervient donc tardivement.

Signalons en revanche que le Léman Express roulera bien normalement.

S.C.

Informations sur www.tpg.ch

LE DROIT DES FRONTALIERS

Modification du contrat de travail unilatérale

Mon employeur a-t-il la possibilité de modifier mon contrat de travail de manière unilatérale ?

En principe toute modification de contrat, y compris le contrat de travail, ne peut être effectuée de manière unilatérale. L'accord des parties est requis pour qu'une modification puisse être opérée.

Toutefois, en droit du travail, votre employeur pourra recourir au congé-modification. Il s'agit, pour votre employeur, de vous proposer une modification de votre contrat de travail qui prendra effet à l'issue d'une période équivalente au délai de congé qui vous est applicable compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, des clauses de votre contrat de travail ou d'une convention collective de travail.

Dans cette proposition de modification votre employeur spécifie, clairement, que si vous n'acceptez pas la modification, vous devrez quitter votre emploi au terme de ce délai qui aura alors fait office de délai de licenciement.

En revanche, si vous acceptez la proposition, le contrat se poursuivra sur la base du nouvel accord.

Guylaine Riondel-Besson. Archives phot Le DL/S.C.

Guylaine RIONDEL-BESSON

Docteure en droit et directrice des services du Groupement transfrontalier européen.
Tél. 08 92 70 10 74, www.frontalier.org

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE AVEC LA COLLECTION

les patrimoines

Pour comprendre l'histoire du décolletage, aujourd'hui fleuron de la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, il faut remonter au XVIIIe siècle et aux débuts de l'activité horlogère, en lien étroit avec Genève.

PAR **PIERRE JUDET**

EN VENTE
chez **votre marchand de journaux**
ou **boutique.ledauphine.com**
ou **par correspondance**

8,50 € 52 PAGES

le dauphiné libéré

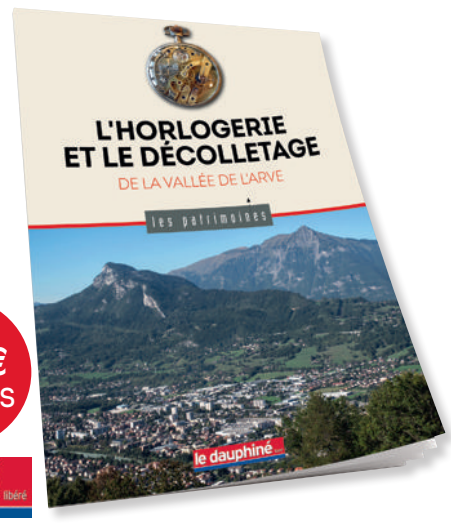

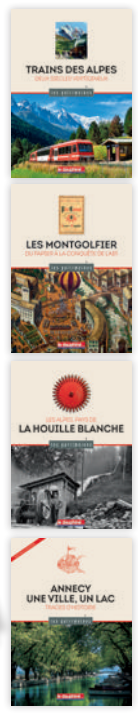

BON DE COMMANDE
à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650, route de Valence - 38913 Veurey Cedex

☐ **Oui**, je souhaite recevoir : ..... exemplaire(s)
de la collection Les Patrimoines : **L'HORLOGERIE ET LE DÉCOLLETAGE**
au prix de **8,50 € l'unité** + **2,60 €** de participation à l'envoi = ... **€**

Écrire en capitale, n'inscrire qu'une lettre par case. Laisser une case entre deux mots

M, Mme, Mlle, Nom et Prénom

Résidence / Escalier / Bâtiment

N° Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu-dit

Code postal / Commune

Email

Téléphone

Je joins mon règlement d'un montant de ..... **€ par :**
☐ Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**
☐ Carte bancaire :
Date d'expiration :

Date et signature

Je peux aussi commander par téléphone (paiement uniquement par CB) **: 04 76 88 70 88**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

HSA07 - V1